



LIVRET D'ACCUEIL



UN TERRITOIRE D'ACTION CONCERTÉE

L'eau ne connaît pas les limites administratives : les écoulements des eaux, de pluie notamment, suivent la structure des reliefs et des réseaux hydrographiques. C'est pourquoi la gestion de la ressource en eau s'applique à l'échelle du bassin versant, un territoire naturel où les eaux convergent pour s'écouler vers un cours d'eau.

Sur notre territoire, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM) offre une échelle d'intervention cohérente, composée de **7 sous-bassins versants** : le Croult, le Petit Rosne, la Morée, la Vieille Mer, les canaux (Saint-Denis et Ourcq), le ru d'Arra et le ru d'Enghien.

L'eau y est peu visible, et pourtant, notre territoire est traversé par 140 km de cours d'eau et canaux.

RECONQUÉRIR DES ESPACES PARTAGÉS ET DÉDIÉS À L'EAU

Notre territoire connaît, depuis plus d'un siècle, **une urbanisation constante et un développement économique soutenu**. Cette mutation s'est traduite par une artificialisation des sols et une dégradation des milieux aquatiques, entraînant une perte progressive de lien social avec l'eau. Ces dynamiques ont souvent négligé la préservation des ressources en eau, tournant le dos à la rivière, rendant à présent nécessaire une action concertée pour restaurer et protéger ces milieux.

“ La vocation principale du SAGE est donc de rétablir un équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau, des milieux aquatiques ainsi que des paysages associés, au bénéfice de la population.

CARTE DU TERRITOIRE

Voir le rabas sur la couverture.



LE TERRITOIRE DU SAGE CEVM EN CHIFFRES

2 DÉPARTEMENTS
LE VAL D'OISE & LA SEINE-SAINT-DENIS

86 COMMUNES
RÉPARTIES SUR 450 km²

1 900 000 HABITANTS (2022)



INTÉGRER LES DÉFIS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique amplifie les pressions sur les ressources en eau, avec des phénomènes météorologiques extrêmes (ruissellement, inondation, sécheresse...) devenant plus fréquents et intenses.

Face à ces défis, il est essentiel d'intégrer cette réalité à la gestion de l'eau pour garantir la résilience du territoire et d'instaurer une indispensable gestion durable et intégrée de l'eau.

POUR MÉMOIRE

Le SAGE est un **outil de planification** destiné à guider les décisions des acteurs du territoire en faveur d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il structure l'action de façon collective autour des enjeux prioritaires du territoire et édicte également des règles adaptées à ses priorités.

UN CADRE D'ENGAGEMENT COLLECTIF



La Commission Locale de L'Eau (CLE)

La CLE joue un rôle central dans la gouvernance du SAGE. Véritable parlement local de l'eau, elle en est l'instance de discussion et de décision. Elle est composée de 68 membres issus de 3 collèges représentatifs : élus des collectivités, usagers, État (Cf. liste jointe). Représentant la diversité des parties prenantes du territoire, la CLE est l'une des rares instances permettant à tous ces acteurs de se côtoyer pour développer des solutions partagées.



Le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité (CT) : mettre collectivement le SAGE en action

En septembre 2023, 12 maîtres d'ouvrage* et l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé le 1^{er} Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) couvrant notre territoire. Il engage la réalisation de 116 actions pour protéger la ressource en eau, avec un budget estimé à plus de 100 millions d'euros sur trois ans (2023-2025). Un second contrat territorial est à l'étude pour 2026-2030.

Il vise à adapter le territoire aux défis climatiques, en intégrant la gestion des eaux pluviales, la protection des écosystèmes aquatiques et humides, et la fiabilisation des systèmes d'assainissement. Il marque un engagement collectif pour des actions concrètes et ambitieuses, en cohérence avec les objectifs du SAGE Crout-Enghien-Vieille Mer.

Le contrat de territoire est un outil stratégique qui permet de passer des prescriptions du SAGE à des actions cibles et concrètes, mobilisant ainsi l'ensemble des acteurs du territoire pour une gestion durable et résiliente de l'eau.



Signature du CTEC 2023-2025 en septembre 2023

ÊTRE AMBASSADEUR DU SAGE

L'EAU COMpte SUR VOUS !

En tant que membre de la CLE, vous avez un rôle important à jouer :

- **Participer régulièrement aux réunions et débats** : discuter des enjeux liés à l'eau, partager votre point de vue et votre expérience, suggérer des solutions, faire remonter les freins et moteurs d'action que vous identifiez sur le terrain, relayer les demandes exprimées, faire émerger des projets en cohérence avec les objectifs du SAGE... En un mot, « adapter le SAGE » aux réalités du territoire.
- **Prendre des décisions collectives** en tenant compte des intérêts de tous les usagers.
- **Promouvoir la vision et les préconisations du SAGE** dans les différentes instances locales ou représentatives auxquelles vous participez (conseils municipaux, départementaux ou territoriaux, syndicats d'assainissement, EPCI, chambres consulaires, etc.) ou dans vos activités professionnelles, selon votre profil.
- **Acculturer vos homologues** aux changements de paradigme et de pratiques.
- **Participer aux actions de sensibilisation auprès du public** pour promouvoir une utilisation responsable de l'eau.

Par votre participation active, vous pouvez contribuer à une gestion équilibrée et durable de l'eau spécifiquement adaptée à notre territoire.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS !

La cellule d'animation du SAGE est à vos côtés pour vous fournir les outils et les arguments qui vous aideront à être ambassadeur du SAGE. Ce livret vous donne d'ores et déjà les principales clés de compréhension et les contacts utiles (>> page XX).

Parc du Sausset à Aulnay-sous-Bois

2 LIGNES DIRECTRICES À GARDER EN MÉMOIRE :

Faire de l'eau une ressource positive

L'eau gagne à être vue comme une opportunité pour améliorer le cadre de vie, le bien-être et la santé des habitants. La gestion de l'eau est également le moyen de réduire les risques (inondations, sécheresse, canicule...). Une gestion équilibrée, concertée et durable de l'eau est la meilleure garantie de pouvoir répondre de façon pérenne aux besoins en eau, quels que soient les types d'usages : eau potable, agriculture, industrie, loisirs... C'est un atout pour s'adapter plus facilement aux changements climatiques.

Intégrer l'eau dès le début des projets d'aménagement

Les solutions pour gérer et préserver la ressource en eau sont multiples pourtant elles sont trop souvent abordées en fin de projet. Or, les techniques sont d'autant plus faciles à mettre en œuvre que la gestion de l'eau est prise en compte dès l'élaboration des documents d'urbanisme et les premières phases de conception des aménagements. Quand l'eau est un fil conducteur dans les projets de territoire, ça change tout !

* Métropole du Grand Paris, Département de la Seine-Saint-Denis, SIAH Crout et Petit Rosne, SIARE, EPT Grand Paris Grand Est, EPT Plaine Commune, EPT Paris Terres d'Envol, Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, Communauté d'Agglomération Val Parisis, Grand Paris Aménagement, et la Ville d'Enghien-les-Bains.

UN CADRE POUR LA POLITIQUE DE L'EAU DE NOTRE TERRITOIRE

DE L'ÉCHELLE EUROPÉENNE AU LOCAL

La politique de l'eau se décline à plusieurs échelles, dans le cadre de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE), qui fixe des objectifs de qualité pour les eaux de surface et souterraines. Cette dernière a été transposée en droit français par les lois du 21 avril 2004 et du 30 décembre 2006 qui renforcent la gestion locale et concertée des ressources en eau.

Notre territoire fait partie du bassin Seine-Normandie, l'un des 6 bassins hydrographiques en métropole. Les principales règles de gestion de l'eau et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité sont définies par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie sur des cycles de 6 ans.

Le SAGE Crout-Enghien-Vieille Mer décline ces objectifs à l'échelle de notre territoire en axant sur les enjeux prioritaires identifiés par la CLE et veille à respecter le SDAGE Seine-Normandie en vigueur.



UN SAGE, DEUX DOCUMENTS

Le SAGE se compose de deux documents de portée juridique différente.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE (PAGD)

Ce document de planification **fixe les enjeux prioritaires, les orientations et les objectifs à atteindre sur notre territoire**. L'ensemble des décisions sur l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PAGD, ce qui signifie qu'ils ne doivent pas être en contradiction majeure avec les objectifs généraux du SAGE.

LE RÈGLEMENT

Ce document opposable **définit les règles à respecter dans le domaine de l'eau**, dans des champs précis. Il s'impose aux porteurs de projets d'aménagement, qu'ils soient publics ou privés. Ces derniers doivent s'assurer de la conformité de leurs décisions : tout manquement peut faire l'objet de sanctions. Chaque règle est justifiée, proportionnée et territorialisée en fonction des enjeux.

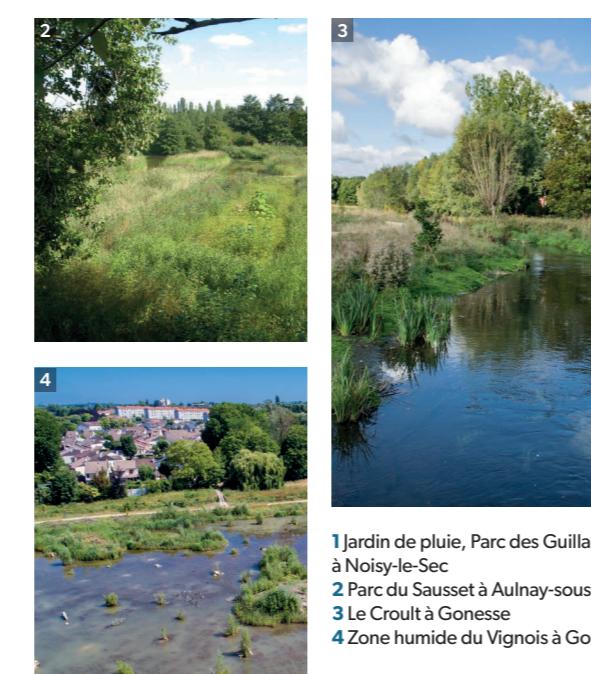
Pour les acteurs du territoire, cela signifie que le PAGD offre une vision et des objectifs à long terme avec lesquels les actions doivent être alignées, alors que le Règlement impose des obligations immédiates et précises qui doivent être respectées sans dérogation possible.



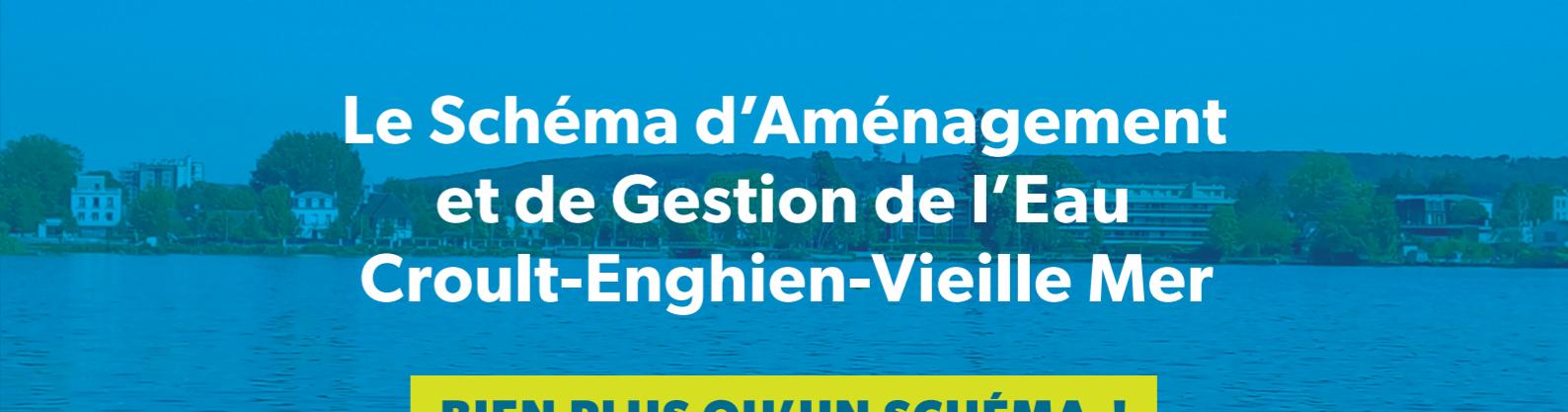
Accéder aux documents du SAGE CEVM

LES 6 RÈGLES DÉFINIES PAR LE SAGE CEVM

- Les articles 1 et 2 imposent le zéro rejet des pluies courantes pour les projets soumis à la loi sur l'eau, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les projets de plus de 1000 m²
- Les articles 3 et 4 protègent les zones humides de plus de 100 m²
- L'article 5 protège le lit mineur des cours d'eau
- L'article 6 protège les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau.



1 Jardin de pluie, Parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec
2 Parc du Sausset à Aulnay-sous-bois
3 Le Crout à Gonesse
4 Zone humide du Vignois à Gonesse



BIEN PLUS QU'UN SCHÉMA !

DES ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE

L'urbanisation et le développement économique se traduisent par une artificialisation des sols, une dégradation des milieux aquatiques et une augmentation des risques d'inondation, avec une perte progressive de lien social avec l'eau.



DES OUTILS DE PLANIFICATION



Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)
Fixe les enjeux prioritaires, orientations et objectifs à atteindre

Les décisions sur l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PAGD

Le règlement
Définit les règles à respecter (justifiées, proportionnées et territorialisées) dans des champs précis.
Les projets des différents maîtres d'ouvrage doivent être conformes sous peine de sanction

Le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité (CT)
Met le SAGE en action
CTEC 2023-2025 : signé par 12 maîtres d'ouvrage et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de 116 actions (100 millions d'euros)
CT 2026-2030 : en cours d'élaboration.

Une cellule de support et d'accompagnement
Est à votre écoute
Une animatrice SAGE
Une animatrice contrat de territoire
Une animatrice eaux pluviales



LES 6 AXES D'ACTIONS DU SAGE

AXE 01 GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales est un levier d'action essentiel pour répondre aux défis de nos villes : lutter contre le risque d'inondation, préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'assurer de la performance du réseau d'assainissement, lutter contre les îlots de chaleur, stocker l'eau de pluie pour la réutiliser... Dans un contexte de changement climatique, l'adoption d'une gestion durable des eaux pluviales concourt à la résilience des territoires.

QUELLES PRÉCONISATIONS DU SAGE CEVM ?

L'objectif premier est de limiter les ruissellements selon deux types d'actions complémentaires :

- Limiter l'imperméabilisation des sols et/ou favoriser la désimperméabilisation** : une ville perméable permet de réduire les volumes d'eau collectés dans les réseaux d'assainissement. C'est :

- + de recharge des nappes souterraines
- + de nature en ville
- + d'îlots de fraîcheur
- d'investissements requis en ouvrages hydrauliques.
- d'inondation par débordement des réseaux
- de déversement d'eaux usées non traitées dans l'environnement lors d'événements pluvieux intenses

- Favoriser l'infiltration de l'eau de pluie au plus près de son point de chute** : il s'agit de gérer les eaux pluviales à la parcelle avec zéro rejet dans les égouts lors des pluies courantes (8mm/24h).



QUELLES SOLUTIONS ?

Differentes **techniques fondées sur la nature** de gestion des eaux pluviales sont mobilisables :

- Aménagements paysagers** destinés à stocker et/ou infiltrer les eaux pluviales : espaces verts de pleine terre, matériaux perméables, cuvettes, noues, fossés...
- Espaces multifonctionnels** : place inondable, terrain de sport/jeux, parkings perméables...
- Bassins de stockage** de préférence à ciel ouvert pouvant être à sec ou en eau, fonctionnant de manière gravitaire.
- Déconnexion du réseau pluvial** des bâtiments existants
- Réutilisation** de l'eau de pluie

1 Infiltration des eaux pluviales à la parcelle à Romainville
2 Bassin de gestion des eaux pluviales, Pont Yblon au Blanc Mesnil



LES 6 AXES D'ACTIONS DU SAGE

AXE 02 INONDATIONS ET COURS D'EAU

Le territoire du SAGE se caractérise par une présence discontinue, diffuse et discrète de l'eau « naturelle » malgré la présence d'un réseau complexe de cours d'eau. Près des deux tiers du linéaire des cours d'eau sont artificialisés sur notre territoire, dont une partie importante est souterraine, voire intègre un réseau d'assainissement. C'est notamment le cas du ru d'Arra, de la Morée et de la Vieille Mer.

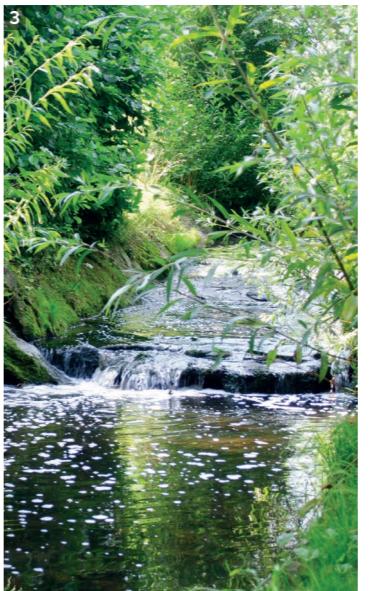
Le fonctionnement hydraulique et écologique des cours d'eau est profondément altéré, engendrant des effets négatifs : augmentation de la vitesse d'écoulement, phénomènes d'érosion, dégradation de la qualité de l'eau, disparition et uniformisation des habitats naturels, interruption des continuités écologiques, déconnexion et isolement des annexes hydrauliques...



QUELLES PRÉCONISATIONS DU SAGE CEVM ?

La renaturation des cours d'eau est un défi majeur pour notre territoire. Outre un meilleur fonctionnement hydraulique et écologique, l'enjeu est de changer le regard des habitants sur les cours d'eau, du déversoir - égout à la rivière source de plaisirs.

- Préserver** les bords des cours d'eau à ciel ouvert ou enterrés de tout aménagement (avec une marge de retrait de toute imperméabilisation minimum de 15 m) afin de conserver les potentialités de restauration et de réouverture à l'avenir et pouvoir favoriser les cheminements doux.
- Étudier** les possibilités de réouverture des parties couvertes ou canalisées des cours d'eau.
- Protéger** les zones d'expansion de crues et les axes de ruissellement de tout aménagement.
- Développer** une stratégie foncière de reconquête des milieux aquatiques et humides.
- Sensibiliser** les riverains à l'entretien des cours d'eau.



120 km DE PETITS COURS D'EAU ET RUS SUR LE TERRITOIRE DU SAGE DONT :

- LE CROULT** : 12 km (26 % enterrés)
- LE PETIT ROSNE** : 17 km (41 % enterrés)
- LE SAUSSET** : 8,7 km (67 % enterrés)
- LA MORÉE** : 14,7 km (87 % enterrés)
- LA VIEILLE MER** : 6,5 km (95 % enterrés)
- LE RU D'ENGHIN/MONTLIGNON** : 9,5 km (25 % enterrés)

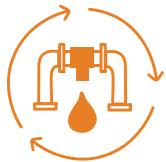
PROJETS ET RÉALISATIONS SUR NOTRE TERRITOIRE

- Réouverture du Petit Rosne à Ezanville
- Restauration de la zone d'expansion de crue du Vignois à Gonesse
- Reméandrage du ru du Sausset à Tremblay-en-France
- Projet de réouverture de la Vieille Mer
- Restauration du ru d'Enghien à Eaubonne

ZOOM SUR LE RÈGLEMENT DU SAGE CEVM

Le lit mineur des cours d'eau est préservé de tout IOTA, ICPE et tout aménagement. Pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau, les zones d'expansion des crues sont préservées de tout IOTA, ICPE et aménagement.

1 Ruisseau à Andilly
2 Ru d'Enghien à Montlignon
3 Le Petit Rosne à Sarcelles



LES 6 AXES D'ACTIONS DU SAGE

AXE 03 POLLUTIONS ET ASSAINISSEMENT

Notre territoire est desservi par des réseaux d'assainissement majoritairement collectifs, pour moitié par des systèmes unitaires et pour l'autre par des réseaux séparatifs.

Pour autant, les performances sont insuffisantes. Par temps sec, environ 30 à 40 % du volume transporté dans les canalisations est constitué d'eaux claires parasites permanentes (infiltrations d'eaux de nappe et de sources), imposant un surdimensionnement des ouvrages de traitement et nuisant à leur efficacité.

Les erreurs de raccordement sont massives avec 20 000 à 25 000 branchements non-conformes. Les inversions de branchements provoquent le rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel, équivalant à la pollution générée par plus de 15 000 habitants.

Les eaux de ruissellement collectées par les réseaux entraînent vers les cours d'eau une pollution significative (hydrocarbures, métaux lourds, particules) et nocive, compte tenu de la faible capacité d'auto-épuration de nos petits cours d'eau.

Ces dysfonctionnements participent à la dégradation de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques.



QUELLES PRÉCONISATIONS DU SAGE CEVM ?

Le SAGE fixe plusieurs priorités :

- **Accélérer** la mise en conformité des raccordements domestiques et industriels.
- **Réhabiliter** les réseaux pour réduire les fuites.
- **Maîtriser** les eaux claires parasites et lutter contre les rejets polluants par temps sec et de pluie.

Il promeut une approche intégrée fondée sur la pluralité des fonctions des réseaux et sur la réduction à la source des pollutions. Il s'appuie pour cela sur une stratégie d'action structurée par les maîtres d'ouvrage historiques compétents et coordonnée à l'échelle du bassin versant.



QUELLES SOLUTIONS ?

- Gestion patrimoniale active des réseaux : diagnostics, renouvellement, surveillance
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales (Axe 1)
- Coordination renforcée entre collectivités
- Sensibilisation des usagers
- Réglementation des rejets non domestiques (entreprises, zones industrielles)
- Réduction des pollutions à la source

¹ Pollution au Bassin des Tulipes à Gonesse

² Travaux sur les canalisations à Saint-Prix

1 806 km
DE CANALISATIONS D'EAUX USÉES

1 529 km
DE CANALISATIONS UNITAIRES

1 798 km
DE CANALISATION D'EAU PLUVIALE

2 STATIONS D'ÉPURATION
(BONNEUIL-EN-FRANCE ET SEINE-MORÉE)

ENVIRON
400 000 BRANCHEMENTS

PROJETS ET RÉALISATIONS SUR NOTRE TERRITOIRE

- Réhabilitation du réseau (ex : Bonneuil-en-France)
- Programme de mise en conformité à Gonesse
- Opérations groupées de mises en conformité de branchements (ex : Bassin versant Morée Sausset)
- Travaux de mise en séparatif (ex : Epinay-sur-Seine)
- Contrôle des ANC (assainissement non collectif)



LES 6 AXES D'ACTIONS DU SAGE

AXE 04 EAUX SOUTERRAINES & EAU POTABLE

Notre territoire est très largement alimenté par des eaux superficielles situées en dehors de notre territoire (l'Oise et la Marne) pour l'eau potable, avec seulement 10 % des volumes issus des nappes souterraines locales. Si la qualité de l'eau potable distribuée est actuellement conforme aux normes sanitaires grâce à un traitement rigoureux et une organisation efficace entre acteurs, cette situation masque des fragilités structurelles.

Le changement climatique pourrait provoquer une réduction significative (15 à 40 %) des débits des cours d'eau, notamment de l'Oise, qui ne bénéficie d'aucun soutien d'étiage. Par ailleurs, l'augmentation des polluants émergents (résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens...) fait peser un risque croissant sur la qualité des eaux brutes. Le vieillissement des forages et la vulnérabilité des aires d'alimentation de captage (AAC) menacent l'avenir des ressources souterraines stratégiques.

Anticiper et sécuriser durablement l'alimentation en eau potable devient donc un impératif.



QUELLES PRÉCONISATIONS DU SAGE CEVM ?

L'objectif est de garantir la sécurité de l'alimentation en eau potable à long terme :

- **Protéger les aires d'alimentation de captage (AAC)**, en identifiant les zones les plus sensibles aux pollutions diffuses ainsi que les zones les plus contributives et en définissant des périmètres d'action prioritaire.
- **Renforcer la maîtrise foncière** sur les parcelles stratégiques de ces aires pour limiter les usages incompatibles et préserver la ressource.
- **Promouvoir une culture de sobriété** en incitant à la réduction des consommations d'eau potable dans tous les secteurs (réutilisation des eaux de pluie).



¹ Lac d'Enghien-les-Bains

QUELLES SOLUTIONS ?

- Protection de la nappe de l'Eocène (Yprésien)
- Programmes d'action sur les AAC (diagnostics, suivis, restrictions d'usage, conventions avec les propriétaires)
- Suivi renforcé des captages sensibles et actions contre les pollutions diffuses
- Animations de sensibilisation
- Mesures d'économie d'eau
- Amélioration de la connaissance du fonctionnement des nappes
- Renouvellement des réseaux pour limiter les fuites
- Préservation de la nappe thermale d'Enghien

1 NAPPE D'EAU SOUTERRAINE : LA NAPPE DE L'EOCÈNE DU VALOIS

35 CAPTAGES
RECENSÉS SUR LE TERRITOIRE
DONT 1 PRIORITAIRE ET 4 SENSIBLES

9,7 MILLIONS DE M³/AN
PRÉLEVÉS DANS LES NAPPES LOCALES
DONT 80% DES VOLUMES POMPÉS SONT
POUR L'USAGE DE L'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE (12% INDUSTRIEL, 8%
AGRICULTURE)

84 MILLIONS DE M³/AN
D'EAU POTABLE CONSOMMÉS
(X% PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR
DE NOTRE TERRITOIRE)

PLUS DE 3 700 km
DE CONDUITES D'EAU POTABLE



LES 6 AXES D'ACTIONS DU SAGE

AXE 05 ZONES HUMIDES

Nos zones humides sont confrontées à une forte pression foncière. Seulement 230 hectares ont été recensés au cours de l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE menée en 2019-2021, soit 0,5 % de la surface totale du territoire, bien en deçà de la moyenne nationale (5 %).

Pourtant ces milieux remplissent des fonctions écologiques, hydrologiques et paysagères essentielles. Filtrant naturellement les polluants, stockant l'eau et régulant les crues, les zones humides hébergent 35 % des espèces rares ou menacées, 50 % de l'avifaune française et 30 % de la flore spécifique. Leur régression met en péril la biodiversité locale, fragilise le cycle de l'eau et aggrave les risques d'inondation.

La protection de ces milieux est donc une priorité du SAGE CEVM, qui a intégré cette exigence dans son règlement.

QUELLES PRÉCONISATIONS DU SAGE CEVM ?

- Protéger les zones humides de toute urbanisation quelles que soient leurs tailles.
- Vérifier le caractère humide des parcelles à aménager situées sur les secteurs de probabilité de présence de zone humide.
- Développer des mesures de protection et de gestion foncière pour faciliter les projets de restauration écologique et de valorisation des milieux humides.
- Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme pour garantir leur prise en compte dans l'aménagement du territoire.

QUELLES SOLUTIONS ?

- Restauration écologique : suppression de drains, remise en eau, plan de gestion.
- Formation et sensibilisation des acteurs (élus, urbanistes, aménageurs).
- Création d'une trame bleue fonctionnelle connectant les zones humides aux autres milieux naturels.



1 Étang Marie à Saint-Prix

2 Parc du Sausset à Aulnay-sous-Bois

3 Zones humides à Bonneuil-en-France



LES 6 AXES D'ACTIONS DU SAGE

AXE 06 CADRE DE VIE, PAYSAGE ET AMÉNITÉS

Le territoire du SAGE Crout-Enghien-Vieille Mer souffre de l'effacement progressif de l'eau dans le paysage urbain, conséquence de décennies de canalisation, de couverture des cours d'eau et de densification urbaine. Des faits symboliques, comme le busage de la Vieille Mer en 1960, suscitent aujourd'hui interrogations et regrets. Seuls de rares tronçons naturels offrent un cadre paysager agréable et propice aux loisirs. D'autre part, seulement 7 % du territoire est constitué d'espaces naturels, concentrés essentiellement dans le massif forestier de Montmorency.

Dans les bassins versants les plus urbanisés, l'eau est souvent invisible, reléguée à une fonction technique (assainissement, gestion des crues), loin de toute valorisation paysagère ou sociale. Pourtant, l'eau est un puissant vecteur d'identité et de qualité de vie : ses formes visibles (cours d'eau, mares, plans d'eau, berges aménagées) peuvent devenir des lieux de rencontre, de détente et de reconexion à la nature en ville.

Dans ce contexte, recréer un lien social positif avec l'eau est un objectif central. Cela signifie redonner à l'eau une fonction sensible, symbolique, paysagère, au-delà de sa seule utilité hydraulique ou écologique. Il s'agit aussi de faire émerger une culture commune autour de l'eau, vectrice d'attachement territorial et de bien-être collectif. C'est notamment le sens du Manifeste « Seine-Saint-Denis, territoire d'eau », approuvé en 2024.

QUELLES PRÉCONISATIONS DU SAGE CEVM ?

- Mettre en scène l'eau dans la ville comme élément structurant du paysage urbain : aménager des espaces multifonctionnels (hydrauliques, écologiques, esthétiques et récréatifs), créer des cheminements doux le long des berges, valoriser les plans d'eau...
- Rendre à l'eau ses espaces : désimperméabiliser, rouvrir des rus, requalifier les berges, créer des continuités paysagères, gérer les eaux pluviales dans les espaces végétalisés...
- Concevoir des aménagements intégrés au paysage et en cohérence avec l'identité du territoire
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Associer les habitants : animations, démarches de co-conception, événements autour de l'eau

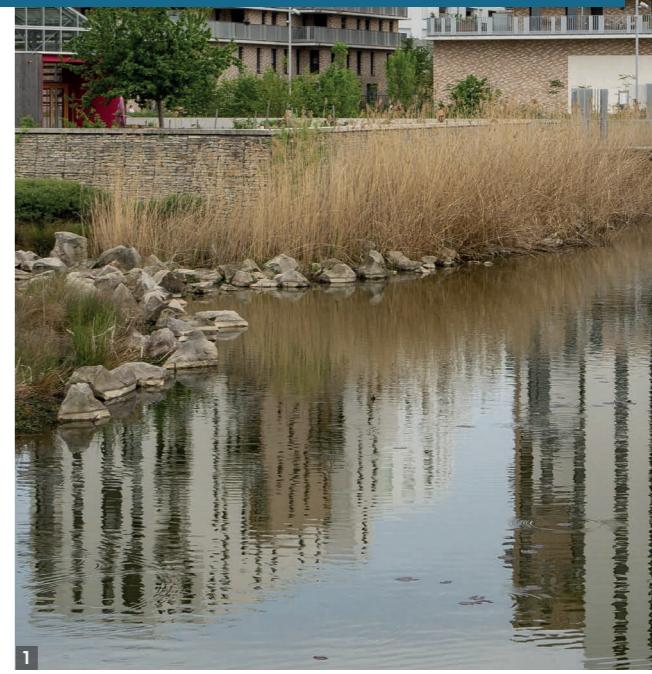


1 Docks à Saint-Ouen



2 ZAC Pleyle à Saint-Denis

3 Vignois à Gonesse



5 FAMILLES DE PAYSAGES DE L'EAU

PAYSAGES LINÉAIRES, HUMIDES, PLANS D'EAU, ACCUEILLANT L'EAU TEMPORAIREMENT, TRACES ET INDICES DE L'EAU

À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

66 % DE SURFACES URBANISÉES

33 % D'ESPACES AGRICOLES ET BOISÉS

1 % D'ESPACE EN EAU

PROJETS ET RÉALISATIONS SUR NOTRE TERRITOIRE

- Parc du Sausset
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain à Bobigny (quartier P. Eluard)
- Réflexion en cours pour un Parc naturel urbain des 3 vallées (inclus dans le SDRIF)
- Parc des hauteurs sur le plateau de Romainville
- Réaménagement des berges des canaux à Aulnay-sous-Bois, Bobigny et Pantin
- Manifeste Seine-Saint-Denis, territoire d'eau

POUR ALLER PLUS LOIN

LES DOCUMENTS CONSTITUANT LE SAGE

☞ www.sage-cevm.fr/documents/les-documents-du-sage-croult-enghien-vieille-mer-approuve/

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT

☞ www.sage-cevm.fr/documents/le-contrat-eau-et-climat-croult-enghien-vieille-mer-2023-2025/

LES GUIDES DE PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

☞ www.sage-cevm.fr/documents/guides-sage-et-urbanisme/

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

☞ www.sage-cevm.fr/resources/inventaire-des-zones-humides/

LE RÉFÉRENTIEL DES PAYSAGES

☞ www.sage-cevm.fr/resources/referentiel-des-paysages-de-leau/



LA CARTE INTERACTIVE

☞ www.sage-cevm.fr/le-territoire/carte-interactive/

CONTACTS

contact@sage-cevm.fr

Aline Girard, animatrice du SAGE

aline.girard@sage-cevm.fr

Jeanne Muller, animatrice du contrat de territoire

jeanne.muller@sage-cevm.fr

Louise Boisumeau, animatrice eaux pluviales et désimperméabilisation

louise.boisumeau@sage-cevm.fr

Ce livret est à l'attention des membres de la CLE.

